

Plan stratégique du FCLP 2024-2025, révisé le 17 mai 2024

Partenariat des leaders pour les forêts et le climat

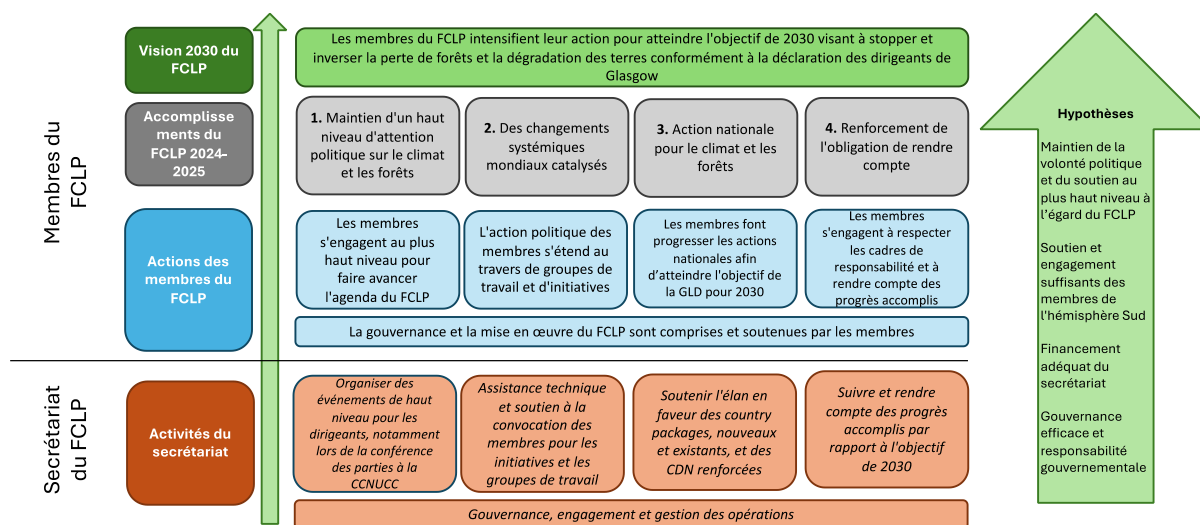
Le Partenariat des leaders pour les forêts et le climat (FCLP) a été lancé par les dirigeants mondiaux à l'occasion de la COP27. Il vise à accélérer les progrès mondiaux pour stopper et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030 tout en assurant un développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive, grâce à un partenariat volontaire et ciblé de pays qui apportent une forte contribution à cet agenda par le biais d'actions nationales et de collaborations internationales. Les membres du FCLP ont spécifiquement accepté de mettre en œuvre la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres (GLD), qui a été approuvée par plus de 140 dirigeants mondiaux lors de la COP26, y compris l'objectif d'arrêter et d'inverser la perte de forêts d'ici 2030, qui a maintenant été accepté par les parties à la CCNUCC lors de la COP28.

Valeur ajoutée du FCLP : Le FCLP est un effort national rassemblant des pays très ambitieux qui se sont engagés à stopper et à inverser la perte de forêts d'ici 2030, afin de collaborer et de prendre des mesures aux niveaux mondial et national qui contribuent de manière substantielle aux objectifs de la GLD et qui sont difficiles à mettre en place dans des contextes de négociation plus formels. Le FCLP réunit de manière unique des pays engagés, représentatifs d'un éventail de régions, de grandes zones forestières et de centres commerciaux et financiers, afin de trouver des solutions communes à des défis partagés, d'accroître l'ambition collective et d'aligner les efforts pour atteindre l'objectif de 2030.

Gouvernance : Le FCLP est régi par un comité de pilotage composé de ministres de 10 pays (Allemagne, Colombie, Costa Rica, RDC, France, Ghana, Kenya, Norvège, Royaume-Uni et États-Unis), coprésidé par le Ghana et par les États-Unis, et soutenu par un secrétariat. Les membres du FCLP (31 pays et l'UE) représentent 35 % du patrimoine forestier mondial et plus de 60 % du PIB.

Priorités stratégiques du FCLP 2024-2025

Vue d'ensemble



Indicateurs/étapes de la stratégie : Le FCLP élaborera des indicateurs ou des jalons annuels, intermédiaires et à l'horizon 2030, qui permettront d'évaluer les progrès accomplis et de définir ses priorités. Cela devrait inclure le potentiel d'atténuation des différentes actions politiques.

Objectif stratégique 1. Maintenir une attention politique de haut niveau sur les forêts et le climat

Chef de file gouvernemental : Co-présidents du FCLP

Grâce au travail de nombreux pays membres du FCLP et au FCLP lui-même, les forêts sont restées en tête de l'agenda climatique mondial en 2022 et 2023. L'objectif de la GLD de « stopper et inverser la déforestation d'ici 2030 » a été mis en avant dans le consensus de la COP28 des Émirats arabes unis, faisant passer un objectif collectif et volontaire dans le processus formel de mise à jour des CDN. Un leadership politique continu et de haut niveau par un éventail diversifié de pays est essentiel pour s'assurer que les forêts restent une priorité et que l'élan est maintenu jusqu'en 2030. Les pays membres du FCLP ont également la possibilité d'agir ensemble sur le plan politique afin d'influencer les agendas mondiaux. Pour ce faire, le FCLP s'engage à :

- Organiser des événements de haut niveau (dirigeants et ministres) sur l'ambition, en particulier à l'AGNU, à la COP16 de la CDB et aux COP29 et COP30 de la CCNUCC, en poursuivant le modèle établi à l'origine lors de la COP26 de la CCNUCC et poursuivi lors des COP27 et COP28. L'organisation de l'événement doit être guidée par une contribution à la stratégie pluriannuelle plus large du programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- S'engager de manière proactive auprès des présidences des CdP de la CCNUCC, de la CDB et de la CCD pour souligner l'importance d'atteindre l'objectif de la BML,

notamment par une action collective des membres, un engagement bilatéral et un engagement stratégique du secrétariat.

- Maintenir et renforcer l'élan collectif de tous les pays qui ont approuvé l'objectif de 2030, y compris les pays non membres du FCLP, par exemple par le biais d'une « réunion GLD » ou d'un « bilan GLD », et démontrer que les pays respectent leurs engagements par le biais de leurs CDN et de leurs actions.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication de haut niveau pour soutenir les priorités du FCLP et veiller à ce que les pays reçoivent une reconnaissance politique de leurs réalisations et de leur leadership.
- Défendre politiquement les priorités communes, notamment par le biais de déclarations politiques communes et d'un engagement bilatéral des pays membres du FCLP, en s'appuyant sur les lignes d'engagement ministérielles communes élaborées par le Secrétariat.
- Identifier des champions politiques et établir des partenariats avec des acteurs non étatiques clés pour faire avancer le travail du FCLP.
- Commander des rapports externes faisant autorité pour faire avancer les priorités, en s'inspirant des modèles utilisés par d'autres coalitions très ambitieuses.

Objectif stratégique 2. Domaines d'action politique

Chef de file gouvernemental : Co-responsables des domaines d'action et des initiatives

Les membres du FCLP se sont engagés à travailler conjointement en vue d'accélérer et d'intensifier les politiques axées sur six domaines d'action, lesquels couvrent les principaux changements systémiques nécessaires pour atteindre l'objectif d'arrêt et d'inversion de la déforestation en 2030. En 2023, des groupes de travail et des initiatives politiques dirigés par des membres ont été formés sur REDD+ et les marchés du carbone (direction conjointe : Ghana, Guyane et Royaume-Uni) ; l'écologisation de la construction et le bois durable (direction conjointe : Canada, France et Kenya) ; les peuples autochtones et les communautés locales (direction conjointe : Norvège et Pérou) ; et la dette et la nature (direction conjointe : Colombie et États-Unis). Des propositions supplémentaires ont été faites sur les forêts à haute intégrité (par l'Allemagne), sur l'avancement du commerce des produits de base exempts de déforestation (par le Costa Rica) et sur le financement des forêts, qu'il convient de faire progresser. En 2024 et 2025, les membres du FCLP devront traduire ces agendas politiques en actions et continuer à augmenter le niveau d'ambition des politiques afin d'obtenir les changements systémiques nécessaires. Le FCLP devra :

- Mettre en œuvre les principales initiatives politiques et coalitions annoncées lors de la COP28, sur la REDD+ et les marchés du carbone, les IPLC et le bois durable pour la construction.
- Lancer des travaux politiques sur la promotion du commerce des produits de base exempts de déforestation, sur la dette et la nature, sur le financement des forêts et sur d'autres domaines politiques, le cas échéant.
- Envisager différentes modalités pour faire progresser les objectifs politiques, notamment des groupes de travail et des communautés de pratique, des initiatives

axées sur les résultats et des efforts collectifs de définition de l'agenda, y compris en partenariat avec des acteurs non étatiques.

- Partager des informations avec les membres et les non-membres de FCLP sur les outils, les approches et les meilleures pratiques, afin de renforcer l'effet de levier de l'action au sein de la société.
- Évaluer le niveau global d'ambition des domaines d'action, élaborer des indicateurs clairs pour évaluer l'impact et les progrès, et envisager des recommandations pour renforcer l'ambition et l'action en vue d'atteindre l'objectif de 2030.
- Élaborer des orientations en matière d'image de marque sur ce qui peut être considéré comme une activité du FCLP.

Objectif stratégique 3. Action nationale

Chef de file gouvernemental : à déterminer, mais Singapour/États-Unis doivent continuer à créer une dynamique mondiale en faveur d'une nouvelle approche des country packages.

En adhérant au FCLP, les membres se sont engagés à travailler sur la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, notamment l'objectif de « stopper et inverser la déforestation d'ici à 2030 ». Lors de la COP28, cet objectif a été reconnu pour la première fois dans une décision officielle de la CCNUCC par le biais du consensus des Émirats arabes unis. Dans le cadre de leur adhésion au FCLP, les pays doivent démontrer la manière dont ils respectent ces engagements, notamment par le biais de leurs CDN et de leurs politiques, stratégies et actions nationales. Les CDN actualisées des pays, qui doivent être présentées au moins 9 à 12 mois avant la COP30 en 2025, doivent refléter cet objectif et inclure la manière dont les membres agissent au niveau national. Au cours des deux prochaines années, le FCLP pourrait maintenir l'ambition politique sur les forêts dans les CDN des pays et échanger des informations et des conseils sur les approches. Les pays en développement membres du FCLP ont également demandé l'aide de donateurs pour rendre opérationnels ou explorer les nouveaux concepts et approches proposés par les initiatives du FCLP et pour leur action nationale. Cela pourrait se concrétiser par la mise en place d'un forum où les membres du FCLP - pays en développement et pays donateurs - examineraient les idées avancées par les membres des pays en développement en vue d'obtenir un soutien et d'établir des liens. En outre, en 2023, l'approche des « country packages » a conduit à des propositions systémiques à plus grande échelle de la part des pays en développement, qui ont été soutenues par des engagements ambitieux de la part des partenaires financiers (direction conjointe : Singapour et les États-Unis). Au cours des années 2024 et 2025, le FCLP s'engage à :

- Établir des collaborations, notamment avec le partenariat NDC, les présidences de la COP28, de la COP29 et de la COP30 (la troïka), afin de développer des outils et des approches permettant d'intégrer l'objectif « stopper et inverser la déforestation d'ici à 2030 » dans les mises à jour des NDC.
- Encourager tous les membres à présenter des CDN nouvelles et améliorées qui intègrent les forêts et les objectifs de la déclaration des dirigeants de Glasgow et à envisager des liens entre les CDN et les SPANB dans le cadre de la CDB.

- Développer un concept de forum structuré au sein du FCLP où les pays en développement présentent des idées et des propositions de soutien liées à la mise en œuvre de la stratégie du FCLP et sont mis en relation avec des partenaires financiers, des donateurs et des outils potentiels.
- Donner la priorité à la responsabilité de la mise en œuvre des paquets nationaux engagés lors de la COP28, en reconnaissant que ces paquets doivent être dirigés par le pays hôte.
- Réviser le concept, l'approche et le nom du « Country Package », en veillant à ce qu'ils soient dirigés par les pays, le rôle du Secrétariat étant axé sur la facilitation, la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement membres qui en font la demande, la communication et le partage d'informations, et en normalisant la gouvernance du « Country Package » pour qu'elle suive la norme pour toute initiative du FCLP.
- Continuer à créer une dynamique mondiale et à soutenir une action nationale renforcée, notamment par le biais du processus mondial sur les country packages (sous un nouveau nom) et le soutien aux pays en développement membres dans le cadre de ce processus.

Objectif stratégique 4. Démontrer l'impact

Chef de file gouvernemental : Nigeria et d'autres pays à identifier.

Ces dernières années, les gouvernements et les partenaires ont pris de nombreux engagements concernant les forêts, notamment la déclaration des dirigeants de Glasgow, les engagements financiers des donateurs, la philanthropie et le secteur privé, ainsi que les coalitions publiques et privées. L'importance de l'objectif principal de la GLD, à savoir « stopper et inverser la perte et la dégradation des forêts d'ici à 2030 », a été renforcée par son inclusion dans le bilan mondial par le biais du consensus de la COP28 aux Émirats arabes unis. Les gouvernements et les partenaires doivent démontrer les progrès accomplis par rapport à ces engagements et aux promesses volontaires, et qu'ils améliorent la transparence des mesures prises. Dans le même temps, certains s'inquiètent de l'ajout de couches supplémentaires de rapports volontaires coûteux, alors que les gouvernements et les partenaires sont déjà soumis à de nombreuses exigences internationales en matière de rapports (p. ex., pour la CCNUCC, la CDB, la FAO, le CAD de l'OCDE, etc.) Une approche plus viable pourrait consister à utiliser le FCLP pour faire avancer les actions visant à démontrer l'impact et à renforcer la responsabilité, sans concevoir un nouveau cadre d'établissement de rapports. En 2024 et 2025, le FCLP améliorera la façon dont les membres peuvent démontrer leur impact et la responsabilité de leurs engagements en :

- Publiant un rapport d'avancement du FCLP, y compris un rapport sur les travaux du FCLP, les initiatives politiques associées et les engagements des membres.
- Développant des idées et des approches permettant aux membres et aux coalitions de démontrer leur impact et de rendre compte de leurs engagements.

- Organisant des sessions d'information pour les membres sur les résultats de l'évaluation des déclarations forestières et d'autres rapports sur la responsabilité de la société civile.
- S'associant avec le CAD de l'OCDE et les pays membres donateurs pour accroître la transparence et la notification des dépenses des donateurs en faveur des forêts.
- Commandant des rapports externes faisant autorité pour évaluer l'impact et les progrès.

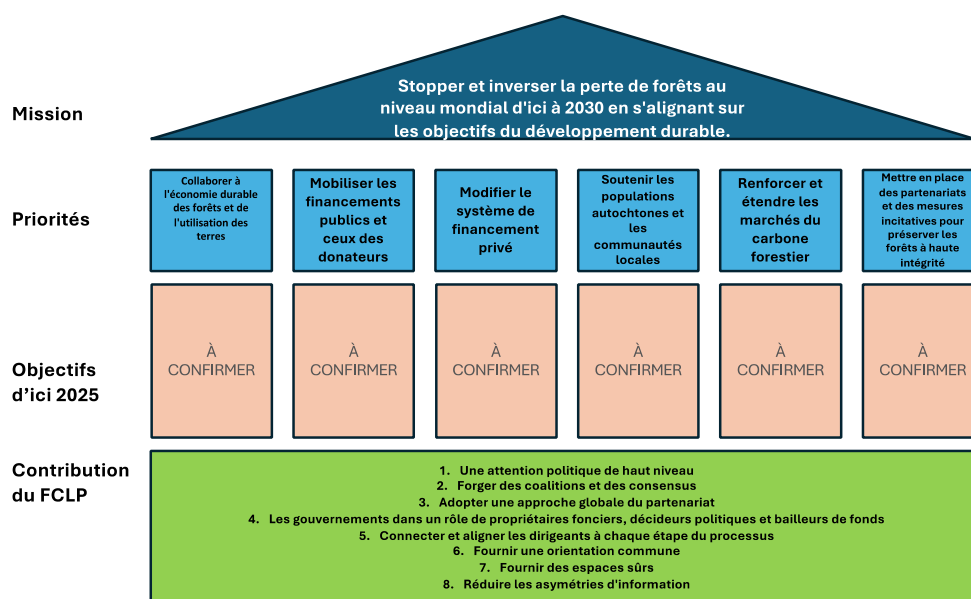
Priorités opérationnelles du FCLP 2024-2025

Les documents initiaux de gouvernance du FCLP ont été préparés en 2022 avant le lancement du partenariat et ont été approuvés par le comité de pilotage en 2023. Le feedback initial de la première année du FCLP a mis en évidence la nécessité d'affiner ces documents pour s'assurer que la gouvernance soit adaptée à l'objectif visé, notamment en clarifiant les rôles et les responsabilités des différents organes (coprésidents, comité de pilotage, coresponsables, secrétariat), en clarifiant le processus décisionnel et en garantissant la transparence. En 2024 et 2025, le FCLP :

- Veillera à ce que ses membres soient impliqués et consultés sur la stratégie et la gouvernance, et à ce qu'ils participent activement à la mise en œuvre.
- Engagera efficacement les non-membres et les parties prenantes externes dans la conception de la stratégie, les groupes de travail, les initiatives et la mise en œuvre.
- Communiquera clairement et efficacement, tant en interne qu'en externe.
- Mettra à jour les procédures de gouvernance et de prise de décision et veillera à ce qu'elles soient suivies de manière appropriée et transparente.
- Continuera à développer le partenariat, promouvoir l'appropriation et la mise en œuvre au niveau national.
- Identifiera de nouveaux coprésidents qui prendront le relais à l'expiration du mandat des coprésidents actuels (fin 2024).
- Mettra en place un sous-comité budgétaire du comité de surveillance pour assurer la transparence des décisions relatives au budget et à l'affectation des ressources.
- Élaborera et approuvera le plan de travail et la dotation en personnel du Secrétariat pour la période 2024-2025.
- Veillera à ce que le secrétariat dispose des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions, notamment en sélectionnant un ou plusieurs hôtes à long terme pour le secrétariat et en fournissant un budget sûr et suffisant pour mettre en œuvre le plan de travail du secrétariat.

Annexe 2. Stratégie du domaine d'action politique du FCLP (priorité stratégique 2).

Les membres du FCLP se sont engagés à travailler dans six domaines d'action prioritaires lors de la COP27, qui, ensemble, constituent les changements systémiques nécessaires pour atteindre l'objectif principal consistant à « stopper et inverser la perte de forêts d'ici 2030 ». Ces domaines sont les suivants :



Domaine d'action n° 1 : Collaboration internationale sur l'économie durable des forêts et de l'utilisation des terres

Le système mondial d'alimentation et d'utilisation des terres contribue environ à hauteur de 30 % aux émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique, la conversion des forêts pour l'agriculture et la dégradation des écosystèmes causée par des pratiques forestières non durables étant les principaux facteurs de dégradation de l'environnement. Le découplage entre le développement économique et la déforestation et la dégradation des forêts est complexe et nécessite une collaboration internationale entre les acteurs des secteurs public et privé afin d'investir dans des techniques plus productives et régénératrices pour la production de produits de base ainsi que dans de nouvelles approches pour la protection des forêts et d'autres écosystèmes essentiels, et d'en assurer l'expansion. Pour atteindre cet objectif, les membres se sont concentrés sur des actions visant à faire progresser le **passage à des bioéconomies fondées sur la nature et circulaires** et à faire progresser le **commerce mondial de produits de base exempts de déforestation**, afin d'encourager la protection, la gestion durable et la restauration des forêts et des écosystèmes et d'en faire bénéficier la société dans son ensemble.

Principales activités et réalisations jusqu'en 2024/25 :

Initiative : L'écologisation de la construction grâce au bois durable

Direction : Canada, France, Kenya

Membres actifs : Australie, Costa Rica, Fidji, Finlande, Allemagne, Ghana, Japon, Norvège, Pakistan, République du Congo, Corée du Sud, Suède, Royaume-Uni, États-Unis

Partenaires : Global ABC, BuiltbyNature, Climate Smart Forest Economy Program, FCBA, PilotProjects, woodPoP,

Actions clés et résultats attendus pour 2024 :

- Faire progresser les travaux visant à accroître la capacité des systèmes de surveillance des forêts afin de faciliter l'exploitation durable du bois destiné au secteur du bâtiment et de la construction.
- Élaborer des orientations visant à inclure le bois et les matériaux d'origine biologique dans les politiques publiques.
- Modifier la perception des secteurs public et privé à l'égard des matériaux à base de bois ou d'origine biologique dans la construction.
- Renforcer la collaboration et le partage d'informations entre les secteurs afin de mieux faciliter la transformation sectorielle.
- Élaborer un ensemble de principes et de mesures de sauvegarde à l'échelle mondiale afin de garantir des résultats satisfaisants pour les forêts, le climat, la biodiversité et les moyens de subsistance.

Groupe de travail : Commerce de matières premières exempt de déforestation

Direction : à confirmer

Membres actifs : Costa Rica, France, Kenya, Canada

Partenaires : FACT Dialogue, BMRC

Actions clés et résultats attendus pour 2024 :

- Faciliter un dialogue intergouvernemental sur la manière dont les gouvernements peuvent collaborer afin de promouvoir le développement de la production de matières premières sans déforestation.

Domaine d'action n° 2 : Mobiliser les fonds publics et ceux des donateurs pour soutenir la mise en œuvre

Les membres ont identifié la nécessité de mobiliser des financements, tant publics que privés, et de réorienter les subventions préjudiciables pour soutenir les économies et le commerce des forêts vertes et durables. Il s'agit notamment de définir des voies crédibles pour combler le déficit annuel de 130 milliards de dollars en matière de financement des forêts, en faisant appel à toutes les formes de financement ; d'exploiter la puissance des mécanismes de financement innovants tels que les marchés du carbone, le paiement des services écosystémiques et l'échange dette-

nature ; et de réorienter les subventions néfastes et les autres incitations qui favorisent la déforestation.

Remarque : D'autres propositions sont en cours d'examen par le comité de pilotage et les membres.

Groupe de travail : Instruments de la dette et approches en faveur de la nature

Direction : Colombie, États-Unis

Membres actifs : Allemagne, Costa Rica, Équateur, Fidji, Kenya, Nigeria, Royaume-Uni

Partenaires : Taskforce on Credit Enhancement of Sustainability-Linked Sovereign Financing for Nature and Climate, Banque interaméricaine de développement, The Nature Conservancy.

Actions clés et résultats attendus pour 2024 :

- Dialogue de haut niveau sur les obstacles et les défis liés à l'utilisation à grande échelle des instruments financiers liés à la dette.
- Des webinaires informatifs pour présenter les meilleures pratiques et la normalisation des différents instruments financiers liés à la dette.
- Se réunir en marge d'événements mondiaux pour identifier les prochaines étapes pratiques en matière de renforcement des capacités, de rehaussement de crédit, de normalisation et de principes.
- S'engager et s'aligner sur les parties prenantes essentielles dans l'ensemble de l'écosystème afin de garantir une compréhension commune des opportunités et des défis des instruments financiers liés à la dette.

Initiative : Country packages pour les forêts, la nature et le climat

Direction : Singapour et États-Unis

Membres actifs : À CONFIRMER

Partenaires : Systemiq, Conservation International, Groupe de travail international

Actions clés et résultats attendus pour 2024 :

- Organiser une dynamique internationale continue sur les country packages.
- Assurer un suivi continu des paquets nationaux annoncés lors de la COP28.

Domaine d'action n° 3 : Modifier le système de financement privé

Les incitations financières et économiques s'opposent à la préservation des forêts dans une proportion d'environ 40:1. La reconnaissance des risques financiers liés au climat dans le secteur des forêts et de l'utilisation des terres, ainsi que l'intérêt d'investir dans des solutions climatiques basées sur la nature, n'ont commencé que très récemment à pénétrer le courant dominant du secteur financier (p. ex. [GFANZ](#), [Forest Investor Club](#), [Engagement pour l'élimination de la déforestation due aux produits agricoles de base](#), [IFACC](#)), y compris les régulateurs financiers (p/ex. le [NGFS](#), [Coalition des ministres des finances](#)). L'objectif est de stopper et d'inverser

la perte de forêts et la dégradation des sols tout en assurant un développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive ne peut être atteint sans réduire les incitations à nuire et sans aligner les portefeuilles financiers sur la déclaration des dirigeants de Glasgow. Il apparaît actuellement que la plupart des institutions financières n'ont pas de politique en matière de risque forestier, de politique de déforestation zéro, ni de politique de lutte contre la violence dans le cadre de leurs prêts et de leurs investissements. Pour la seule année 2022, Forest 500 a estimé que les institutions financières privées avaient fourni 6,1 milliards de dollars aux entreprises les plus susceptibles de favoriser la déforestation tropicale par le biais de la production de matières premières agricoles.

Remarque : D'autres propositions sont en cours d'examen par le comité de pilotage et les membres.

Domaine d'action n°4: Soutenir les initiatives des peuples autochtones et des communautés locales

Les membres du FCLP ont identifié la nécessité de réduire les menaces de déforestation dans les territoires des PA et des CL et d'accélérer la reconnaissance des droits des PA et des CL à posséder et à gérer leurs terres, leurs territoires et leurs ressources - en réalisant et en garantissant ces droits de manière permanente. Il s'agit notamment d'adopter une approche inclusive et fondée sur les droits en matière de conservation, de gouvernance et de financement des forêts, de travailler avec les populations autochtones et les communautés locales en tant que partenaires afin d'étendre la protection des écosystèmes forestiers dans le respect de leurs droits, de leurs connaissances et de leurs moyens de subsistance, et de veiller à ce que les communautés locales aient un accès direct au financement.

Initiative : Une plate-forme pour soutenir les peuples autochtones et les communautés locales dans l'action forestière pour le climat

Direction : Norvège et Pérou

Membres intéressés : Canada, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, Ghana, Gabon, RDC, Costa Rica, Colombie, Équateur, Fidji, Norvège, Pérou.

Partenaires : Ford Foundation, Climate and Land Use Alliance, Global Alliance of Territorial Communities, Re:wild et The Forest Tenure Funders Group.

Actions clés et résultats attendus pour 2024 : La mise en œuvre de la plate-forme de soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales dans l'action forestière pour le climat, en collaboration avec d'autres gouvernements, des dirigeants autochtones et des donateurs, vise à :

1. Positionner en permanence les droits de tenure forestière des PA et des CL au plus haut niveau politique, par exemple dans le cadre d'activités mondiales telles que la CCNUCC, la CDB et les semaines du climat.
2. Renforcer la collaboration et le jumelage (financier et technique) sur le développement de nouvelles politiques et actions qui peuvent aider à résoudre les problèmes liés aux

menaces foncières, à l'exclusion et au manque d'accès à la propriété foncière des communautés autochtones et locales.

3. Créer un espace de collaboration pour partager les enseignements tirés, le renforcement des capacités et développer les meilleures pratiques pour une gouvernance inclusive et le renforcement des capacités.

Des recommandations pour l'opérationnalisation de la plate-forme seront formulées d'ici le 27 juin.

Domaine d'action n° 5 : Renforcer et étendre les marchés du carbone pour les forêts.

De nombreux pays forestiers tropicaux qui ont réalisé d'importants progrès au cours de la dernière décennie ou plus en matière de REDD+ évaluent comment s'engager stratégiquement sur les marchés du carbone volontaires et de conformité en tant que source de financement pour atteindre leurs objectifs en matière de forêts, de climat et de développement durable. Le renforcement et l'extension de ces marchés se heurtent toutefois à plusieurs défis et obstacles décrits dans la feuille de route du FCLP publiée lors de la COP28. Des discussions sont en cours et il n'y a pour l'heure pas de consensus sur le rôle des différents types de crédits. Les acteurs intéressés par le marché ont des points de vue différents sur la manière de garantir que ces marchés sont intègres et conformes aux objectifs de l'accord de Paris.

Responsables de l'initiative : Ghana, Guyane, Royaume-Uni

Membres intéressés : Australie, Colombie, Costa Rica, RDC, Équateur, Fidji, France, Allemagne, Kenya, Pays-Bas, Nigeria, Norvège, Pakistan, Pérou, Congo, Singapour, Tanzanie, États-Unis, Vietnam

Partenaires : Actuellement aucun

Actions clés et résultats attendus pour 2024 :

- Développer une compréhension commune des moteurs de la demande de résultats en matière de carbone forestier au niveau mondial et dans les différents pays.
- Convenir d'une série d'actions communes que les membres peuvent entreprendre pour s'attaquer aux obstacles à la demande.
- Mettre en place une assistance technique adaptée et mettre les membres en contact avec des ressources améliorées d'assistance technique et de renforcement des capacités.
- Travailler en partenariat avec tous les pays intéressés pour faciliter le partage des connaissances et des expériences au sein d'une large communauté.

Domaine d'action n° 6 : Développer des partenariats et mettre en place des mesures incitatives pour préserver les forêts à haute intégrité.

Les forêts largement exemptes de modifications majeures - connues sous le nom de forêts à haute intégrité - représentent environ 40 % des forêts restantes. Il est largement admis que ces forêts rendent des services essentiels : piégeage du carbone, régulation du climat, préservation de la biodiversité et soutien aux moyens de subsistance. Les mécanismes de financement

actuels visant à encourager la préservation des dernières forêts à haute intégrité de la planète s'avèrent insuffisants et/ou non viables pour de nombreux pays à faible revenu. De nouvelles formes d'incitations susceptibles de mobiliser les financements des secteurs public et privé sont nécessaires à grande échelle pour garantir la préservation et l'augmentation des services essentiels fournis par les forêts à haute intégrité.

Remarque : D'autres propositions sont en cours d'examen par le comité de pilotage et les membres.

Actions clés et résultats attendus pour 2024 :

- Faciliter un dialogue intergouvernemental sur la manière dont les gouvernements peuvent collaborer pour promouvoir des mesures d'incitation à la préservation des forêts à haute intégrité.

2024 Calendrier provisoire des réunions en présentiel du FCLP

Date	Événement + Niveau	Sujet
5-6 juin	Atelier Sherpa	Marchés du carbone forestier
27-28 juin	Atelier Sherpa, Oslo	Plate-forme des PA et CL
Septembre	Réunion de la plate-forme, New York	Plate-forme des PA et CL
Octobre	CDB COP16	Tout
Novembre	COP29	Tout
À CONFIRMER	Séjour d'études, Canada	L'écologisation du bois dans la construction

2024 Calendrier provisoire des réunions virtuelles du FCLP

Date/Fréquence	Événement + Niveau	Sujet
4-6 semaines	Réunion du groupe de travail	Marchés du carbone forestier
4-6 semaines	Réunion du groupe de travail	L'écologisation du bois dans la construction
Mai-Juin	Réunion du groupe d'experts	PA et CL
Juin-Juillet	Webinaires sur les instruments financiers relatifs à la dette	Dette et nature

2024 Événements importants

Date	Événement
Juin	SBI/SBSTA, Bonn
Juin	Semaine du climat à Londres
Juin	Forum d'Oslo sur les forêts tropicales

Juillet	Groupe de travail sur la finance durable, G20
Septembre	Semaine du climat à New York
Octobre	Forum international du bois, Canada
Octobre	CDB COP16, Colombie
Novembre	COP29 de la CCNUCC, Azerbaïdjan
Novembre	Sommet du G20, Rio
Décembre	UNCCD, Arabie Saoudite